



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-008-2021-11

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France / Secrétariat Général Interrégional**

IDF-2021-11-03-00007 - ARRÊTÉ?? portant subdélégation de la signature?? du directeur interrégional des douanes d' Île-de-France?? en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)

Page 3

Direction interrégionale des douanes  
d'Ile-de-France

IDF-2021-11-03-00007

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature  
du directeur interrégional des douanes d'  
Île-de-France  
en matière d'ordonnancement secondaire



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finance
- VU le code de la commande publique ;
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de

5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15  
Téléphone : 01 82 52 40 00  
site internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)  
Allo, service public : 39 39

l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 portant nomination de Monsieur Gil LORENZO, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gil LORENZO, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO subdélégation de signature est donnée à :

- œ Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- œ Madame Myriam FERRANTE, directrice des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, cheffe de la division des services opérationnels d'Île-de-France,
- œ Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Monsieur Pierre BOUILLON, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Monsieur Philippe OTTAVIANI, inspecteur principal de 1<sup>er</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France ;
- œ Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

### **Article 2**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à:

- œ Madame Geneviève DELAGE, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, cheffe du service du personnel de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Madame Chantal RAKOTOZAFY, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- œ Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, inspecteur mécanicien interrégional de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, adjoint au chef du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- œ Madame Sandrine GUALANDI, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Monsieur Morvan BUREL, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, chef de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Madame Nathalie NIVOR, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- œ Monsieur Guilhem VALAX, inspecteur au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- œ Madame Carméla CORNET, inspectrice, conseillère de prévention de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Madame Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, chef de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Madame Sarah TAHRAOUI, inspectrice, cheffe de la section immobilière et travaux de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Monsieur Laurent JIMENEZ, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France
- œ Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Madame Valérie WOOG, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Madame Anne-Aymonne DEGUILHEN, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Monsieur Daniel DUPEU, inspecteur au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île de France.
- œ Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- œ Madame Ghislaine BENONY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- œ Monsieur Florent THIEBAUT, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

### **Article 3**

Dans le cadre de la mise en place d'une évolution Chorus qui permet aux services prescripteurs de certifier le service fait, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à:

- œ Madame Christine QUERET, contrôleur principal au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- œ Monsieur Florent THIEBAUT, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- œ Madame Anne PLATTEAUX, agente de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- œ Mme Véronique RIGAUT, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France.

### **Article 4**

Pour les subventions sécurité tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, les agents repris à l'article 1<sup>er</sup> dudit arrêté, à l'exclusion de Madame Myriam FERRANTE.

Reçoivent également subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO sans limitation de montant Madame Laure PENARIER.

Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, adjoint au chef du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, Madame Nathalie NIVOR inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger et Monsieur Guilhem VALAX inspecteur au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, dans la limite de 10 000 euros.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et à Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France, à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021.

### **Article 7**

L'arrêté n° 2021-06-01-00002 du 1er juin portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

### **Article 8**

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes  
d'Île-de-France

*(Signé)*

Gil LORENZO